

Actualités

Communication : le CTIP poursuit sa mission pédagogique P. 2

Gouvernance : trois SGAPS, nouvelles adhérentes au CTIP P. 3

Entreprises : prélèvement à la source, les institutions de prévoyance sont prêtes P. 4

Zoom

L'INNOVATION AU SERVICE DU COLLECTIF :

un objectif et un moyen d'action pour les IP et les GPS P. 5

Reportage

Les institutions de prévoyance pionnières de la télémédecine en France P. 10

+ LES DERNIÈRES INFOS DES GROUPES ET DES INSTITUTIONS P. 12

N° 67 — Février 2019

PRÉVOYANCE

La lettre du Centre technique des institutions de prévoyance

Éditorial

Ouverture de grands chantiers au sein de la protection sociale, tel est, en résumé, ce que l'on peut retenir de l'année 2018. Avec une réforme déjà menée, la création du reste à charge zéro, dont la mise en œuvre mérite une vigilance accrue.

Alors qu'une nouvelle année débute et que trois grandes réformes sont prévues, auxquelles les représentants des salariés et des employeurs doivent être associés, j'ai le grand honneur de prendre la présidence du CTIP pour les deux ans à venir. Une aventure qui s'annonce aussi passionnante qu'intense, car c'est toute l'architecture de notre protection sociale qui est revue. Réforme des retraites, de la dépendance, plan « Ma santé 2022 », ces projets nous concernent pleinement. En effet, les salariés seniors d'aujourd'hui sont les retraités de demain : la prévention de la perte d'autonomie commence en entreprise. Et les IP n'ont pas attendu les annonces politiques pour venir en aide aux salariés aidants, imaginer d'autres modalités de préparation à la retraite ou encore agir en prévention des risques. Nous avons donc toute légitimité pour apporter notre pierre à l'édifice. Et ce sera notre première action en 2019 : faire connaître nos Ambitions. Fruits du travail commun des IP au sein du CTIP et des partenaires sociaux, elles sont l'expression des grands principes, pour nous essentiels, à la réussite des réformes, à savoir

Faire du futur un projet collectif



Par **Djamel Souami**,
président du CTIP

la liberté contractuelle, la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes et la préservation du cadre collectif. Nous veillerons également à ce que les nouveaux dispositifs n'écartent pas de leur gouvernance ceux qui les financent, à savoir les employeurs et les salariés. Le rôle des partenaires sociaux est en effet crucial pour qu'ils continuent à être suffisamment protecteurs et permettent à chacun

de trouver sa place dans la société d'aujourd'hui comme dans celle de demain.

Le contexte économique et social actuel nous appelle, par ailleurs, à être attentifs aux attentes de nos concitoyens. Des attentes auxquelles notre gouvernance paritaire non lucrative nous donne les moyens de répondre en proposant des garanties au juste prix grâce au contrat collectif. C'est pourquoi nous nous assurerons que les réformes ne dénaturent pas notre système basé sur la répartition, la soutenabilité et la solidarité. Par ailleurs, nous poursuivrons nos efforts pour respecter notre engagement pour une meilleure lisibilité des garanties et des services.

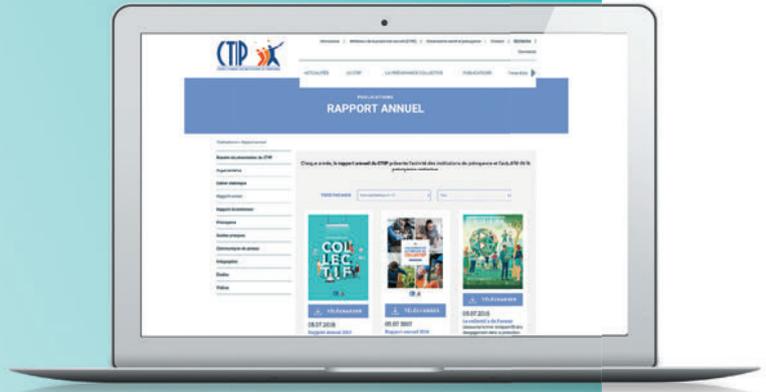
En 2019, nous nous engageons, plus que jamais, dans une démarche d'innovation sociale qui allie les valeurs d'efficacité, de solidarité et de primauté du collectif. De nouvelles formes de travail émergent, qui appellent à réinventer la protection sociale. Nous avons démontré lors de notre journée consacrée à l'innovation collective que la technologie n'était pas forcément synonyme d'ubérisation et d'individualisation à outrance mais pouvait, au contraire, être au service de l'humain. À nous de faire en sorte que les réformes engagées répondent à cette même volonté de préparer la protection sociale du futur. ■



COMMUNICATION

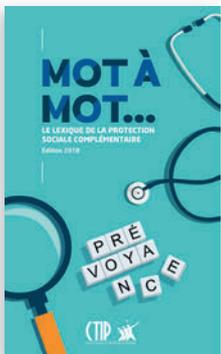
Le CTIP poursuit sa mission pédagogique

— Pour aider les entreprises et les salariés à mieux comprendre la protection sociale complémentaire, de nouveaux supports de communication ont été conçus en 2018. Adressés à la presse et aux décideurs publics, ils sont disponibles pour tous en téléchargement sur le site du CTIP.



Le Mot à Mot

— La protection sociale et le rôle des organismes complémentaires, dont celui des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale, apparaissent parfois comme difficilement compréhensibles. Le Mot à Mot, lexique de la protection sociale complémentaire, est destiné à donner du sens en présentant de façon claire le vocabulaire propre à la protection sociale complémentaire. Le CTIP a souhaité que cet outil serve sa mission de pédagogie et contribue à l'ambition de transparence portée par ses adhérents.



Mieux comprendre les missions du CTIP

— Le CTIP a réalisé un nouveau support pour présenter son mode de fonctionnement, sa gouvernance et ses actions. Présenté sous forme de fiches pratiques, il permet d'aller directement à l'information recherchée : définition d'une institution de prévoyance, d'un groupe de protection sociale, garanties et rôle de l'assurance maladie complémentaire, etc.



Des fiches pratiques

— La protection sociale complémentaire évolue et nécessite un décryptage permanent. C'est ce que fait le CTIP avec ses nouvelles fiches argumentaires. Premier sujet traité : les frais de gestion en santé : qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que cela représente pour les institutions de prévoyance ? Est-ce vrai que les frais de gestion de l'assurance maladie complémentaire sont plus élevés que ceux de la «sécu» ? Pourquoi ces coûts sont-ils en augmentation ? Des questions récurrentes auxquelles le CTIP répond.



« Collectif »

— Le CTIP a choisi de donner une large place aux actions développées par les institutions de prévoyance et les groupes de protection sociale en matière de prévention et d'innovation dans son dernier rapport annuel. De plus, il a également laissé la parole aux directeurs généraux des groupes qui ont livré leurs analyses sur les enjeux de la protection sociale et l'avenir des institutions de prévoyance.



Pour en savoir plus

Retrouvez **tous ces documents** sur le site du CTIP, www.ctip.asso.fr, rubrique Publications.



ENTREPRISES ARRÊT DE LA DUCS

— Depuis le 30 novembre 2018, les institutions de prévoyance et les institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco ont cessé de recourir aux services de déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) pour collecter les déclarations et paiements des cotisations sociales des entreprises. La déclaration sociale nominative (DSN) est devenue l'unique moyen pour les entreprises de déclarer et payer, chaque mois, les cotisations sociales souscrites auprès d'une institution de prévoyance pour la complémentaire santé, la prévoyance et la retraite supplémentaire et celles de retraite complémentaire.



ACTIVITÉ DES IP LES CHIFFRES CLÉS DE NOTRE SECTEUR EN UN COUP D'ŒIL

— Quel est le chiffre d'affaires des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale ? Quelle part est consacrée à l'action sociale ? Au financement de l'économie ? Quelles sont les données clés du marché de l'assurance de personnes ? Le CTIP a regroupé dans un cahier statistique toutes ces informations utiles, afin de dresser un panorama des institutions de prévoyance et de leur environnement.



Pour en savoir plus

Découvrez le cahier statistique 2017 sur le site du CTIP, www.ctip.asso.fr, rubrique Publications.

MÉDIATION

Toutes les IP travaillent avec le médiateur de la protection sociale

— Les 34 institutions de prévoyance et l'union d'institutions adhérentes au CTIP ont désormais recours au médiateur de la protection sociale (CTIP), le Professeur Xavier Lagarde, pour régler les litiges entre les assurés et leur organisme. Et à la suite d'une décision du conseil d'administration du CTIP de décembre 2016, les organismes non paritaires faisant partie d'un groupe de protection sociale et n'ayant pas de

service de médiation peuvent adhérer à la médiation du CTIP.



Le médiateur a par ailleurs publié l'édition 2017 de son rapport d'activité. Véritable outil de travail à la disposition des institutions de prévoyance, ce rapport présente les décisions retenues depuis la mise en place du service de la médiation en 2010 et recommande également des bonnes pratiques pour diminuer les recours des assurés. ■



Pour en savoir plus

Pour consulter le rapport d'activité du médiateur 2017, rendez-vous sur le site du CTIP, www.ctip.asso.fr, rubrique Publications.



GOUVERNANCE

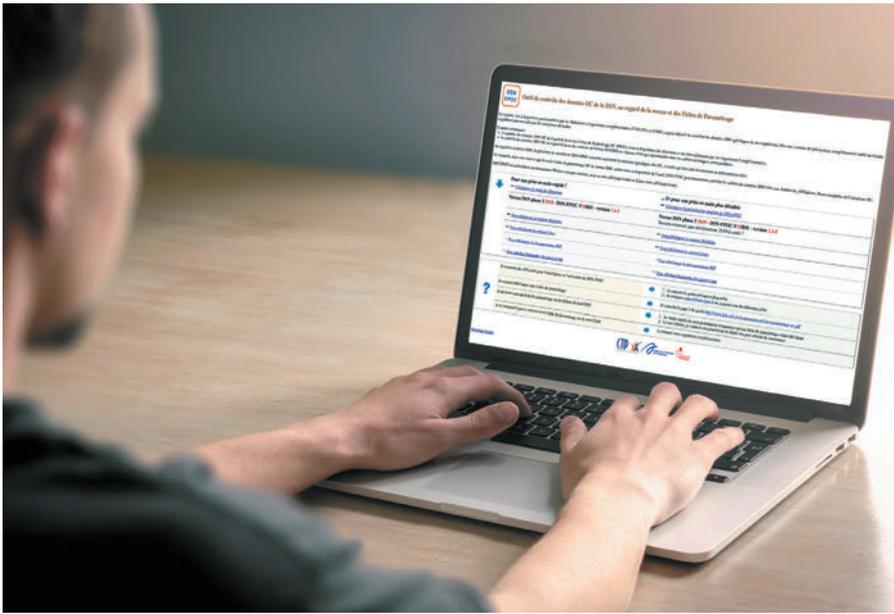
Trois SGAPS, nouvelles adhérentes au CTIP



— En 2016, avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, le CTIP a fait évoluer ses statuts afin d'ouvrir l'adhésion aux structures de groupes paritaires – les sociétés de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) et les groupements assantiels de protection sociale (GAPS) – ainsi qu'aux sociétés de groupe d'assurance mutuelle (SGAM), lorsque les institutions de prévoyance disposent de la majorité au conseil

d'administration. Une adaptation concrétisée par l'adhésion au CTIP au cours de l'année 2018 de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, de la SGAPS IRCEM et de la SGAPS UGO.

Le CTIP compte, au 1^{er} janvier 2019, 39 organismes adhérents : 34 institutions de prévoyance, 1 union d'institutions, 1 institution de gestion de retraite supplémentaire et 3 structures de groupe assurantiel. ■



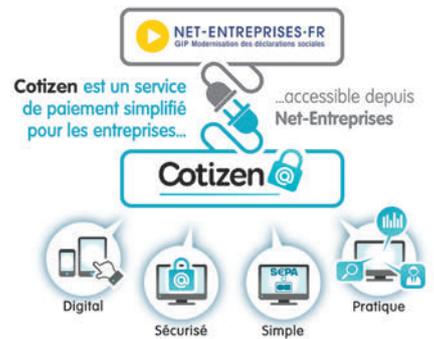
ENTREPRISES DU NOUVEAU SUR COTIZEN

— Depuis septembre 2018, les entreprises bénéficient du service Cotizen grâce à un lien direct depuis Net-Entreprises. Cotizen permet aux entreprises de payer leurs cotisations sociales retraite complémentaire, prévoyance, santé et retraite supplémentaire sur un site unique pour l'ensemble des organismes complémentaires. Ce service est proposé par l'Agirc-Arrco, le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), la Fédération française de l'assurance (FFA) et la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF).



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site www.cotizen.fr



ENTREPRISES

DSN-FPOC, un outil pour faciliter la DSN

— Engagées dans la dématérialisation des déclarations sociales, les trois fédérations d'organismes complémentaires, le CTIP, la FFA et la FNMF, ont développé DSN-FPOC à destination des entreprises, de leurs tiers déclarants et des éditeurs de logiciels. Cet outil permet de contrôler les données relatives aux contrats de prévoyance, complémentaire santé et retraite supplémentaire souscrits auprès des organismes

complémentaires avant de les envoyer par le biais de la déclaration sociale nominative (DSN). Les contrôles de DSN-FPOC s'appuient sur les fiches de paramétrage organisme complémentaire (FPOC) préalablement téléchargées sur l'application. ■



Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site www.dsn-fpoc.fr

ENTREPRISES

Prélèvement à la source, les institutions de prévoyance sont prêtes

— Depuis le 1^{er} janvier 2019, les institutions de prévoyance appliquent le prélèvement à la source pour les revenus de remplacement et les rentes versées à leurs assurés (indemnités journalières complémentaires, rente d'invalidité, rente de décès, retraite supplémentaire). Cette mise en œuvre a nécessité une évolution des outils de gestion de chacun, ce qui représente l'adaptation d'environ 250 applications informatiques. Elle a été facilitée par le CTIP qui a coordonné le projet, en lien avec la direction générale des finances publiques (DGFIP), permettant à toutes les institutions de prévoyance d'être au rendez-vous. ■



L'INNOVATION

au service du collectif :

un objectif et un moyen d'action pour les IP et les GPS

— Être des acteurs de la transformation digitale et sociétale : dès l'introduction de Djamel Souami, le ton était donné !

Les institutions de prévoyance et les groupes de protection sociale innovent et le font savoir. Le débat, l'échange de bonnes pratiques et la découverte de projets originaux ont fait de la journée du 14 novembre un témoignage concret de la capacité des acteurs paritaires à utiliser les technologies pour contribuer à l'innovation sociale, et plus globalement, au progrès de la société, et agir ainsi dans l'intérêt collectif.



Jean-Yves Fagon, délégué ministériel à l'innovation en santé, puis Nicolas Bouzou, économiste et essayiste, ont ouvert les échanges en posant les enjeux et ont rappelé le contexte dans lequel se joue la question de l'innovation pour les IP et GPS aujourd'hui. Le co-auteur de *La comédie (in)humaine* a souligné la ressemblance entre la période actuelle et la révolution industrielle du XIX^e siècle, une

ressemblance qui appelle à un renouvellement du contrat social. Pour répondre à cet enjeu, il estime que les IP et GPS ont tous les atouts, du fait de leur capacité à allier innovation technologique, servicielle et managériale.

LA QUESTION ESSENTIELLE : DOIT-ON INNOVER EN PERMANENCE ?

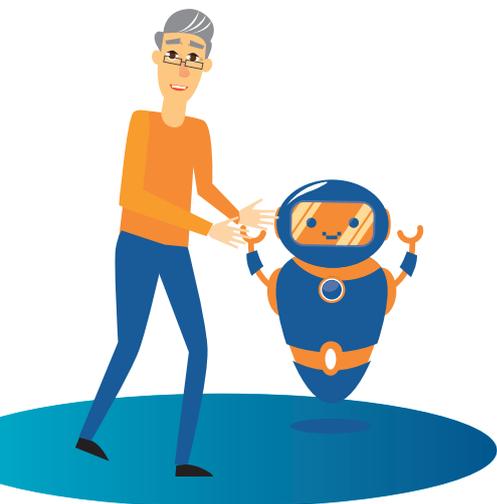
Pour Thierry Keller, directeur des rédactions d'Usbek & Rica, intervenant à la première conférence de la matinée,

« innover, c'est se singulariser en essayant d'avancer ». Une définition partagée par les autres orateurs, et à laquelle Johanna Michielin, directrice générale de CNRS innovation, a ajouté la prise en compte de la dimension éthique. Nécessairement inclusive pour Cécilia Creuzet, directrice adjointe de WeTechCare, qui a insisté sur l'importance de penser les usages de toute innovation dès ses premiers développements. Et sans perdre de vue, complétait ●●



« On va avoir besoin d'un collectif important pour travailler ensemble sur la co-évolution humain machine. »

Laurence Devillers,
chercheuse en informatique et en éthique



- François Véron de Newfund que l'usage n'est pas définitif et qu'il évolue avec l'apprentissage que font les individus d'un objet ou d'un service nouveau.

FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA BLOCKCHAIN, DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, DES BIG DATA ?

Les quatre spécialistes de la deuxième conférence, Claire Balva et Emmanuel Moyrand pour la blockchain, Emmanuel Bacry pour le big data et Laurence Devillers pour l'intelligence artificielle ont d'abord fait preuve de pédagogie pour définir simplement ces technologies. Pragmatiques, ils ont pointé les mutations qu'elles entraînaient déjà dans nos sociétés, ces nouveaux outils s'immiscant jusque dans l'intimité.

Aux nombreuses questions que pose leur emploi tant en matière de sécurité, de propriété et de diffusion des données personnelles ou encore de préservation de l'espace privé, les experts estiment qu'il faut répondre collectivement en s'efforçant à une démarche éthique pour pouvoir aborder cette révolution technologique de façon raisonnée dans le respect des personnes.

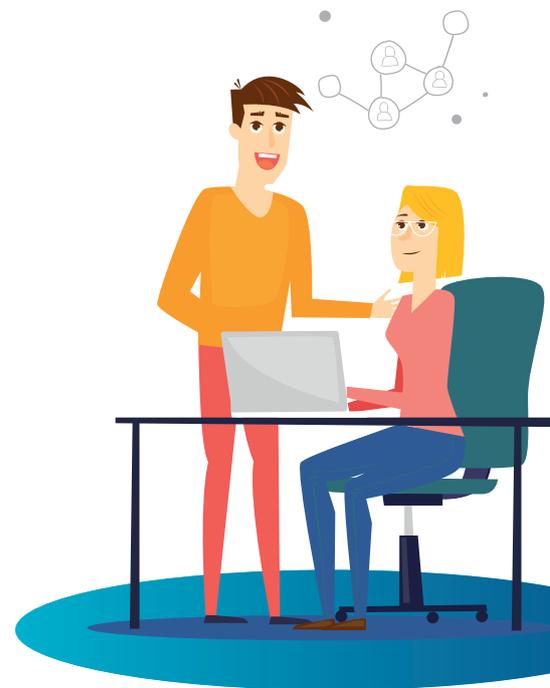
LES PARTENAIRES SOCIAUX, PREMIERS RELAIS DES BESOINS

Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale de la CFDT, Jean-Louis Deroussen, conseiller du président de la CFTC sur les questions sociales, Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO, et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs, directrice générale

adjointe de la protection sociale au Medef, sont venus partager leur vision de l'innovation et de ce qu'elle pouvait apporter à la protection sociale. Soulignant l'importance de mettre en valeur la capacité d'innovation des organismes paritaires, les représentants des employeurs comme des salariés ont également rappelé que la protection sociale actuelle est déjà le produit d'une démarche de progrès. En conclusion, tous s'accordaient pour estimer que l'innovation est utile à la protection sociale, dès lors qu'elle part des besoins réels et que les partenaires sociaux, de par leur proximité avec la vie quotidienne et le monde du travail, sont les mieux placés pour aider à définir ces besoins.

DE LA RECHERCHE AUX CAS CONCRETS

Le débat d'idées s'est aussi déroulé dans des ateliers organisés en parallèle des conférences. Dans le premier, consacré au modèle économique et social de la prévention, les représentants des chaires soutenues par les groupes de protection sociale ont fait valoir des visions très différentes. François-Xavier Albouy de la chaire Transitions démographiques, Transitions économiques, Jérôme-Philippe Garsi de la chaire Entreprise et Santé du CNAM et de Malakoff Médéric, Jean-Louis Rullière de la chaire Prevent'Horizon et Guillaume Soenen de la chaire Santé au travail de



.....

« L’alliance de ce que vous êtes, vous, les institutions de prévoyance, très présentes dans les entreprises, avec les technologies permet de faire de l’innovation qui est au service d’un projet collectif. »

.....

Nicolas Bouzou,
économiste

l'emlyon business school et d'APICIL n'ont pas trouvé la formule magique. Mais leur débat a permis d'éclairer le sujet et de montrer qu'un hypothétique bien-être à long terme est un argument insuffisant pour justifier l'effort à court terme que représente la prévention.

Dans le second, c'est l'apport des nouvelles technologies à la question de la perte d'autonomie qui était au centre des échanges. Ce sont des start-up partenaires des IP et GPS :

Ezygain, Bluelinea, Cutii et Umanlife qui sont venues témoigner et partager leurs expériences pour constater *in fine* que le digital peut constituer un réel allié pour les personnes dépendantes et leurs familles sans perdre la relation humaine indispensable.

POURQUOI INNOVER ? UNE QUESTION QUI ENGAGE L'AVENIR

Co-auteur de *La comédie (in)humaine*, la philosophe Julia de Funès avait la rude tâche d'éclairer l'auditoire sur les

relations entre innovation et éthique. Rappelant que cette dernière était le propre de l'homme et se traduisait par la question toujours posée du pourquoi, elle a incité les IP et les GPS à baser leurs réflexions sur l'innovation sur trois questions : est-ce mon rôle d'innover ...

REPÈRES

Un projet porté par les adhérents du CTIP

- **L'innovation au service du collectif** est issue du travail de la commission Innovations du CTIP. Lancée en mars 2017 et présidée par Jean-Charles Grollemund, directeur général du groupe IRCHEM, cette commission est composée des responsables innovation ou digitaux des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale. Elle a pour mission la valorisation des innovations des IP et des GPS, l'échange de bonnes pratiques et le suivi de l'actualité politique et réglementaire liée à l'innovation.
- **L'innovation au service du collectif est directement issue de ses travaux**, à commencer par celui qui a consisté à cartographier toutes les innovations déployées par ses membres.

Au vu de la diversité et de la richesse des projets, la commission a voulu mettre en lumière ces actions. Et faire apparaître plus largement la démarche particulière des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale, animée par leurs valeurs fondatrices que sont l'efficacité, la solidarité et le collectif. Cette recherche permanente du juste équilibre entre le meilleur de la technologie et le meilleur de l'humain leur a permis de répondre aux besoins, notamment en prévention, et sur des sujets comme l'aide aux aidants, l'accès aux soins ou le soutien à la recherche.

- **C'est ainsi que le projet L'innovation au service du collectif est né.**



... sur le sujet proposé ? Est-ce que c'est l'idée ou ses conséquences qui doivent me guider ? Est-ce que mes principes et valeurs sont constamment ma boussole ou est-ce que je choisis de m'adapter aux circonstances ? Un discours vif et parfois provocateur, notamment lorsqu'il s'agissait de mettre à bas la « morale ». Et l'occasion pour Jean Paul Lacam, délégué général du CTIP, de rappeler que la fidélité aux valeurs fondatrices et la capacité à s'adapter étaient deux des éléments déterminants dans l'innovation telle qu'elle est développée par les IP-GPS. Il concluait en appelant à poursuivre sur cette voie : « Il faut renouveler quotidiennement l'engagement



.....

« Il ne faut pas faire des nouvelles technologies et des innovations, qui sont des moyens, des puissances autonomes. »

.....

Julia de Funès,
docteur en philosophie

pris, il y a plus de 60 ans, de faire de l'intérêt collectif, quelles que soient les formes qu'il prend, notre boussole pour innover. » ■

L'innovation au service des nouvelles formes du collectif

— Loin d'être une fin en soi, l'événement du 14 novembre est une invitation

à poursuivre la réflexion et à imaginer les moyens de renouveler le contrat social, à l'heure des grandes mutations sociétales du XXI^e siècle.

UN OUVRAGE COLLECTIF POUR ALLER PLUS LOIN

Publié le 14 novembre *L'innovation au service du collectif, les acteurs de l'intérêt collectif témoignent et s'engagent* est le fruit du travail de la commission Innovations du CTIP. Conçu avec les adhérents et donnant la parole aux experts, cet ouvrage explique ce qui fait l'originalité des démarches d'innovation des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale. Moyen pour répondre aux besoins des assurés mais aussi levier de transformation, l'innovation vise toujours l'efficacité, consolide la solidarité et nourrit le collectif. Émaillé d'exemples concrets, l'ouvrage se conclut par un appel à faire de ce monde en mutation l'âge d'or de la solidarité. Téléchargeable sur le site www.ctip.asso.fr/innovations, sa

lecture peut être complétée par les interviews en podcast – également disponibles sur le site – des représentants des IP-GPS.

POUR SUIVRE EN LIGNE LA VISITE DU VILLAGE DES INNOVATIONS

Les projets, présentés au village des innovations le 14 novembre dernier, sont en ligne sur le site www.ctip.asso.fr/innovations.

Sur ce même site, ce sont plus de 100 innovations efficaces et solidaires, imaginées et mises en œuvre par les institutions de prévoyance et les groupes de protection sociale, que l'on peut découvrir. Variété des services et des produits, originalité des partenariats et des initiatives : un voyage au pays de l'innovation en quelques clics. ■



Tous les événements à venir sur www.ctip.asso.fr

Revivre le 14 novembre EN VIDÉO

— Il suffit de se rendre sur www.ctip.asso.fr/innovations ou sur la chaîne Youtube du CTIP pour découvrir la vidéo intégrale de la journée, avec en prime des entretiens exclusifs et à chaud avec tous les intervenants de la matinée.

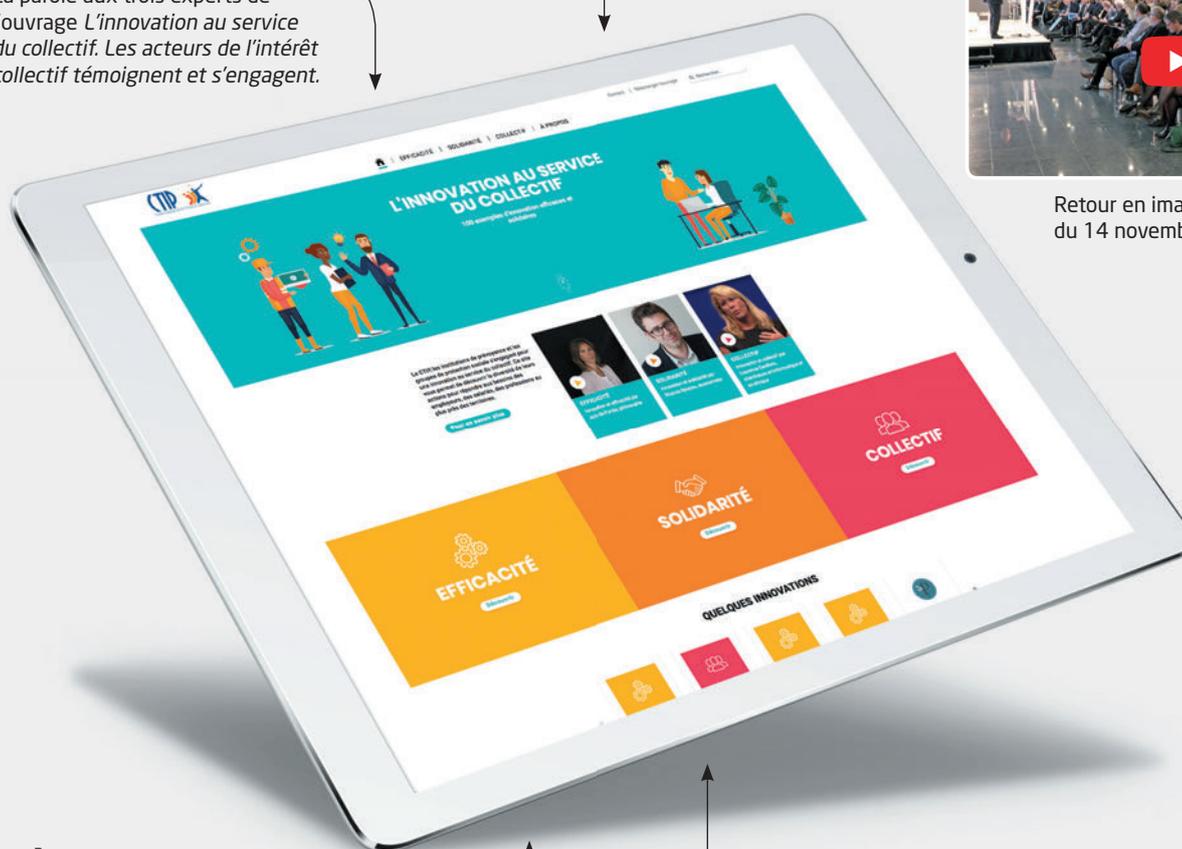
UNE VIDÉO DE LA JOURNÉE



Retour en images sur la journée du 14 novembre.

PAROLE D'EXPERTS

La parole aux trois experts de l'ouvrage *L'innovation au service du collectif*. Les acteurs de l'intérêt collectif témoignent et s'engagent.



**À CHAUD,
LES MESSAGES
DE NOS INTERVENANTS**

DE NOMBREUX PROJETS

Pour découvrir les projets présentés durant le village des innovations et plus encore...



EFFICACITÉ



SOLIDARITÉ



COLLECTIF

Les institutions de prévoyance

PIONNIÈRES

de la télé-médecine en France

— Depuis le 15 septembre, la téléconsultation est accessible pour tous les patients et remboursée par l'Assurance maladie. Une petite révolution qui devrait permettre d'accélérer le développement de la télé-médecine en France. Une bonne nouvelle pour les institutions de prévoyance qui ont été précurseurs dans ce domaine encore peu connu.

Contrairement au Royaume-Uni ou à certains pays du nord de l'Europe qui pratiquent la télé-médecine à grande échelle, la France est longtemps restée réticente

vis-à-vis de la consultation à distance. Pour des raisons culturelles, d'abord. « Le patient français s'attend à être touché, qu'on lui prenne le pouls, qu'on écoute sa respiration, lui palpe le ventre... Outre-Manche, l'auscultation n'implique pas nécessairement de contact physique. « Il n'y a, par conséquent, pas de préjugé contre la consultation à distance », explique Marie-Christine Eudes, directrice de l'offre d'APICIL. Le second frein est d'ordre économique : jusqu'à la décision de septembre dernier, le remboursement de la téléconsultation n'était pas prévu avant 2020. Difficile de développer une pratique médicale qui n'est pas prise en charge par la Sécurité sociale.

C'est pourtant ce que font depuis plusieurs années les institutions de prévoyance, pionnières de la télé-médecine en France. Les premières expériences remontent à quatre ans environ. Chez APICIL, le service a été conçu comme une extension des diagnostics santé proposés en entreprise. « Nous ne voulions pas laisser le salarié seul face au

diagnostic. D'où l'idée de mettre à sa disposition un médecin par le biais de la télé-médecine », indique Marie-Christine Eudes. Un contrat est noué avec Médecin Direct, l'une des premières plateformes de médecins en ligne accréditée par la Caisse nationale d'Assurance maladie.

MÉDECINDIRECT ET MESDOCTEURS, DEUX PLATEFORMES LEADERS

Les premières expériences de l'IRCEM en télé-médecine ont également été menées très tôt avec MédecinDirect. « Nous avons créé le site VivonsBienVivonsMieux.fr qui constituait un premier socle dédié à la prévention de nos assurés (santé, bien-

.....

« La télé-médecine vient en complément de la médecine de ville et permet au patient d'être rassuré sur son état de santé. »

.....

Audrey Nybelen, directrice de la communication institutionnelle de l'IRCEM

être, sécurité). Très vite, nous avons jugé utile de le compléter par une strate de conseil et nous nous sommes naturellement tournés vers la télé-médecine. Elle vient en complément de la médecine de ville, par exemple avant ou après une

consultation, et permet au patient d'être rassuré sur son état de santé », explique Audrey Nybelen, directrice de la communication institutionnelle de l'IRCEM.

Les premiers retours d'expérience ont incité l'IRCEM à compléter son dispositif avec un volet accompagnement renforcé. « Nous avons ajouté un service de coaching santé par téléphone avec Medialane. Pendant six mois, les personnes volontaires bénéficient des conseils d'infirmières pour faire le point sur leurs comportements en matière de santé et les infléchir dans le bon sens. Le taux de satisfaction atteint 95 % », indique Audrey Nybelen. Le Groupe a récemment choisi de changer de prestataire pour la téléconsultation en nouant un partenariat avec MesDocteurs. Désormais, le patient, qui a le choix du support – ordinateur, tablette, smartphone –, obtient le contact d'un praticien en cinq minutes, pour une visioconférence en temps réel. À ce jour, l'IRCEM réfléchit même à la construction de son futur modèle de santé au travail centré sur la télé-médecine.

L'offre de télé-médecine est plus récente au sein d'Audiens qui a mené une étude sur le sujet en 2017. « Nos ressortissants appartiennent au monde du spectacle et de la culture. Ils se déplacent beaucoup et ont des horaires décalés. Or, nous avons identifié une difficulté croissante à trouver un médecin et une hausse du délai



d'attente. La télémédecine est apparue comme une solution pouvant répondre à ces défis », souligne le docteur Pascale Fumeau-Demay, directrice du pôle médical d'Audiens. Le choix du groupe s'est porté sur MédecinDirect pour l'accès à un généraliste ou un spécialiste à toute heure et tous les jours, et sur deuxiemeavis.fr, un service réservé aux pathologies graves, telles que le cancer, mais aussi complexes ou rares et pour lesquelles il n'est pas toujours aisé de trouver un deuxième avis de spécialiste. « Le patient peut alors envoyer son dossier et reçoit dans la semaine un compte rendu qui va l'aider à comprendre et à poser les bonnes questions à son médecin traitant », précise Stéphane Lecoq, responsable du marketing stratégique chez Audiens.

PRISE EN CHARGE PAR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le point commun de toutes ces expériences ? Elles sont incluses dans les contrats santé et entièrement prises en charge par les complémentaires santé.

Le remboursement par la Sécurité sociale devrait rebattre les cartes dans les mois qui viennent. Et, surtout, accroître le nombre d'utilisateurs. Jusqu'à présent, en effet, la télémédecine est restée un service plutôt confidentiel. « La consommation dépend beaucoup de la commu-

.....
« La télémédecine est clairement une des réponses face au développement de déserts médicaux. »

Philippe Hassel,
 directeur de la communication d'APICIL

nication faite par les entreprises ou l'assureur », reconnaît Marie-Christine Eudes. Mais les clignotants sont au vert.

Dans la perspective d'un remboursement à grande échelle, les start-up et les grands acteurs étrangers de la télémédecine aiguissent leurs offres.

« Le secteur bouge très vite. Or, face à la nouveauté, nous sentons une vraie demande d'accompagnement de la part de nos assurés », observe Pascale Fumeau-Demay.

L'observation des expériences en Europe est riche d'enseignements. Des pays ont, par exemple, mis en place des isolements – dans les pharmacies ou ailleurs – où le patient peut prendre sa tension et se peser. Certains délèguent une infirmière auprès du patient pendant la consultation. En Suède, il existe même de véritables cliniques virtuelles. « La télémédecine est clairement une des réponses face au développement de déserts médicaux », souligne Philippe Hassel, directeur de la communication d'APICIL. Elle est également une solution dans le cas d'affections de longue durée où le patient a des difficultés à se déplacer pour de simples renouvellements d'ordonnance. Sans oublier le potentiel d'innovation encore difficile à mesurer qu'apportera, demain, l'intelligence artificielle à la médecine à distance. ■

SOLIDARITÉ

Les IP agissent pour le pouvoir d'achat des Français

— Face à la situation économique et sociale des Français, les institutions de prévoyance ont pris, en fin d'année 2018, des engagements en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des Français.

1. Le gel de l'augmentation programmée en 2019 pour les contrats de base dits au « ticket modérateur ».

2. La prise en compte des difficultés éventuelles de paiement des entreprises.

3. Une augmentation des tarifs 2019 non liée à la réforme du 100 % santé.

4. La poursuite des efforts sur les frais de gestion, déjà les plus bas du marché.

En complément, plusieurs institutions de prévoyance ont également annoncé le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour leurs collaborateurs.



Ces mesures concrètes en faveur des salariés et de leurs familles sont en accord avec les valeurs de solidarité au service de l'intérêt collectif des adhérents du CTIP.

APICIL

Un nouveau fonds d'investissement dans l'Insurtech

— Après Malakoff Médéric avec MM'Innov et AG2R LA MONDIALE avec ALM Innovation, c'est au tour d'APICIL de lancer son fonds d'investissement pour les start-up.

Doté de 10 millions d'euros, le fonds Insurtech Capital va permettre

d'accompagner le développement de jeunes entreprises françaises et européennes développant des technologies ou services qui pourraient faire évoluer le secteur de l'assurance. APICIL a confié la gestion de ce fonds à Odysseus Alternative Ventures.

ACTION SOCIALE

OCIRP AIDANTS, LA 1^{RE} GARANTIE POUR LE SALARIÉ AIDANT

— La question des aidants, et plus encore des salariés aidants devant concilier vie professionnelle et accompagnement d'un proche dépendant, est au cœur des préoccupations actuelles.

Pour répondre à la fois aux besoins de ces salariés et de leurs employeurs, l'OCIRP a imaginé la première garantie destinée à cette population. OCIRP Aidants allie ainsi aide financière, accompagnement social, soutien psychologique, aide juridique adaptée, services (aide à domicile, formation, etc.) pour accompagner et soulager le salarié aidant.



11 millions

d'aidants familiaux accompagnent au quotidien un proche en situation de dépendance.

Source : Baromètre 2017, fondation April et BVA.

Agenda

Le CTIP est partenaire des prochains événements organisés par l'Argus de l'Assurance

26
mars

CONFÉRENCE

Prévention, prévoyance, dépendance

Trois marchés, trois opportunités de trouver de nouveaux relais de croissance ?

9
avril

TROPHÉE

Cérémonie de remise des Argus d'or 2019

11
avril

CONFÉRENCE

Assurances affinitaires

Misez sur la diversification et tirez profit d'un secteur en pleine croissance !



Tous les événements à venir sur www.ctip.asso.fr